

Montbéliard dans la Grande Guerre

La vie quotidienne

La gazette
des archives

n° 38 - octobre 2009

PERMIS
DE
SÉJOUR



LIQUE FRANÇAISE
DE MONTBÉLIARD
DE TABAC





Mot du Maire

LA « GRANDE GUERRE ». À elle seule, cette expression suffit à évoquer les tranchées et leurs conditions de vie inhumaines, les Poilus et leurs uniformes bleu horizon crottés de boue, les grandes batailles – la Marne, Verdun, le Chemin des Dames... – et leurs millions de morts et de gueules cassées puis, enfin, l’Armistice et le Traité de Versailles.

Mais tout cela ne concerne que les troupes engagées. Ces époux, pères, frères mobilisés sous les drapeaux laissant derrière eux, femmes, enfants et vieillards, seuls dans leurs foyers, livrés à leur propre subsistance.

Ainsi, plongés dans l’angoisse de la séparation et de la mort, comment les civils ont-ils vécu les quatre années du conflit ? Comment ont-ils fait face aux pénuries, au froid, aux maladies et aux restrictions qui ont fait leur quotidien tout au long de la guerre ?

À Montbéliard comme partout en France, la vie quotidienne s’est organisée au rythme des ravitaillements, des approvisionnements et des restrictions : stocks de pommes de terre, farine, sucre, viande gérés par la Municipalité, combustibles de chauffage et d’éclairage délivrés au compte-goutte, déplacements en train, en voiture et même à pied strictement encadrés, hygiène et santé publiques étroitement surveillées.

Dans ce 38^e numéro de la Gazette des Archives, vous découvrirez combien la guerre a touché la vie quotidienne des Montbéliardais, jusque dans ses moments les plus personnels.

Le Maire
Jacques Hélias



La vie quotidienne

« Les Alliés gagnèrent la guerre des approvisionnements, la guerre des vivres, tant sur le plan du ravitaillement des armées que de celui des civils. »

(Jay Winter, *Nourrir les populations*)

LA DIFFÉRENCE ENTRE L'ALLEMAGNE ET LES ALLIÉS tient aux choix politiques et économiques qui sont faits au début du conflit. À partir de 1916, l'Allemagne destine toutes ses forces à l'effort de guerre, créant des pénuries à l'arrière et déstabilisant l'économie toute entière. Les Alliés quant à eux réussissent à organiser l'approvisionnement et la distribution des denrées. Le ravitaillement des civils reste au cœur des préoccupations des autorités. La politique de rationnement et l'allocation versée aux femmes permettent de compenser les pertes de salaires suite au départ des maris mobilisés. L'argent est prioritairement destiné aux usages de première nécessité et à la nourriture.



— Tu sais, Fritz, le commandement nourrit de grands projets...
— Mein Gott ! C'est pour ça qu'il ne reste plus rien pour nous !...

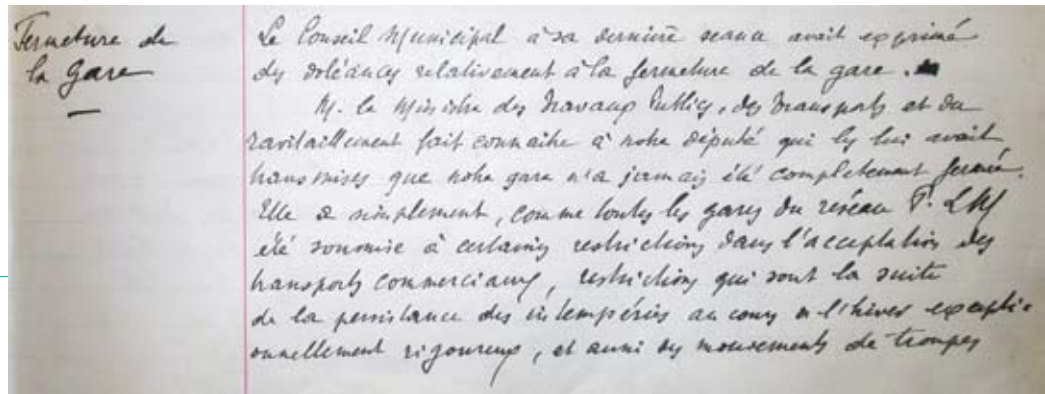
Nourriture ! dessin Ray Ordner
Pays de France, n°100, 14 septembre 1916
Collection personnelle Horst Gorlich



Nourrir la population

Les crises et leurs conséquences

Les réquisitions provoquent une raréfaction des denrées et une envolée des prix. Montbéliard n'échappe pas à ces perturbations et doit s'adapter pour les affronter au mieux.



Réponse du ministre des transports concernant la fermeture de la gare, 11 avril 1917
Archives municipales de Montbéliard (AMM) - 1 D 48

La crise des transports apparaît dès 1914 et se renouvelle durant l'hiver 1916-1917. En 1917, les restrictions des transports commerciaux suite aux intempéries et aux mouvements de troupes entraînent la fermeture de la gare du 6 janvier au 13 mars.

Pendant cette période, la crise particulièrement aiguë se double d'une crise du matériel. Le combustible manque et le tramway ne vient plus jusqu'à Montbéliard du 5 février au 10 mars 1917.



Tramway de la vallée d'Hérimoncourt (TVH)
AMM - 1F1629



La monnaie se fait de plus en plus rare, entravant les transactions commerciales et provoquant la paralysie du commerce. Elle est remplacée par des billets émis par la Banque de France. Des commerçants et des entreprises font circuler des monnaies de substitution, dite de « nécessité ». Dans le Pays de Montbéliard, « la maison Peugeot fait frapper de la petite monnaie où figure sa propre griffe. » (*Naissance du syndicalisme dans le Pays de Montbéliard / Yves COHEN*)

Le 20 août 1915, le gouvernement français interdit la sortie du territoire à la monnaie divisionnaire et les voyageurs ne peuvent pas transporter plus de 50 francs.



Monnaies de nécessité
Collection J.-M. Fill

Pénurie de la monnaie de billon. — Depuis la mise en circulation des coupures de 0 fr. 50 et de 1 fr., la pénurie de la monnaie de billon se fait de plus en plus sentir à Montbéliard et dans la région, mettant une entrave aux transactions commerciales.

Les commerçants se plaignent aussi bien que les particuliers. Le fait paraît inexplicable.

Le Pays de Montbéliard, 20 février 1916
AMM - 21 S 2 / 31

Pénurie de monnaie. — Les commerçants de Montbéliard et de la région se plaignent amèrement — et ils n'ont pas tort — que, depuis quelque temps, la monnaie se fait de plus en plus rare, ce qui provoque une entrave aux transactions commerciales.

Au début de la guerre et dans les mois d'hiver qui suivirent la monnaie ne faisait nullement défaut. Aujourd'hui, elle a disparu en partie.

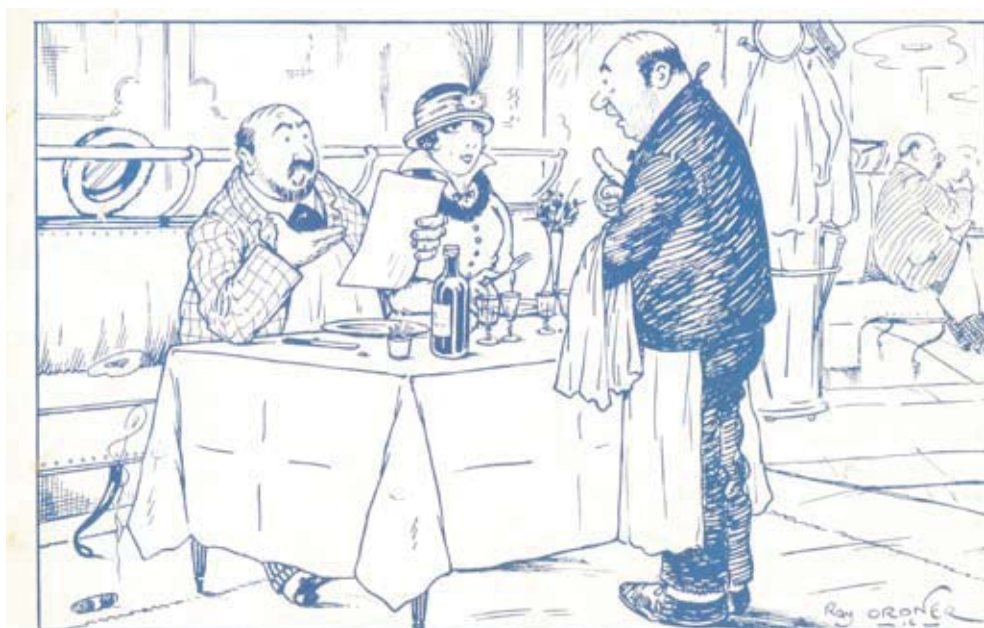
Où se cache-t-elle ? dans les bas de laine, à la campagne, où elle voisine avec les pièces d'or, nous dit-on.

Quoi qu'il en soit, les accapareurs devraient comprendre qu'en agissant ainsi, ils paralysent le commerce.

Le Pays de Montbéliard, 9 septembre 1915
AMM - 21 S 8 / 124

L'inflation inévitable en temps de guerre suit la même courbe entre 1914 et 1916 dans les deux camps. L'écart se creuse après 1916. L'augmentation des besoins de l'armée, les rendements en baisse par manque de main-d'œuvre et d'engrais, la destruction des territoires céréaliers du nord par l'invasion allemande, la désorganisation des échanges et des transports et la menace sur les approvisionnements extérieurs par mer provoquent une flambée des prix. Au printemps 1918, Montbéliard et Versailles sont signalées comme les villes de France où la vie est la plus chère. La spéculation est mise en cause, et le prix des denrées de première nécessité augmente de juillet 1914 à juillet 1918 de 132 % (*Le Radical*, 16 août 1918).

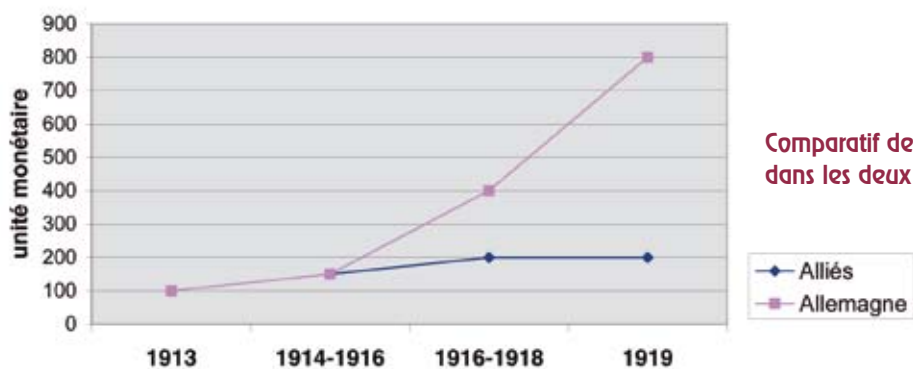
La hausse des prix atteint d'abord l'alimentation, puis le chauffage, l'éclairage et les vêtements.



LA VIE CHÈRE !

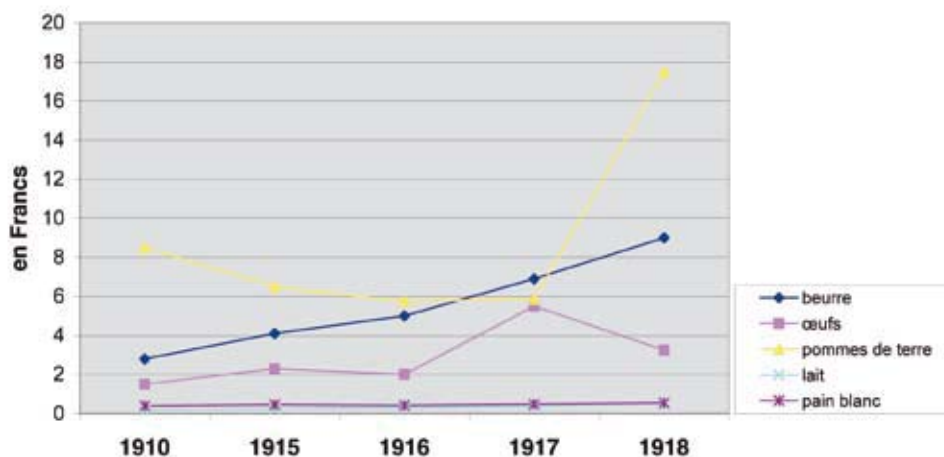
— Enfin, garçon, neuf et neuf ça fait dix-huit et non dix-neuf!...
 — Mais... monsieur sait bien que tout a augmenté depuis la guerre!

La vie chère !, dessin Ray Odner
 Pays de France, n° 86, 8 juin 1916
 Collection personnelle Horst Gorlich



Comparatif de l'inflation dans les deux camps 1913- 1919

Comparatif du prix des denrées de première nécessité



Réactions et solutions mises en place

Productions agricoles

L'agriculture, comme les autres secteurs économiques, est soumise à un encadrement volontariste de l'État qui fixe les prix afin d'éviter une inflation incontrôlable. Dans un premier temps, les prix des céréales et farines panifiables sont réglementés puis ce sont toutes les denrées agricoles qui sont concernées.

À Montbéliard comme ailleurs, la municipalité met en place un comité d'action agricole en février 1916, chargé d'organiser le travail aux champs et d'assurer la culture de toutes les terres.

En 1917, le mot d'ordre national est « Ne laisser aucune terre inculte et improductive ». Les terres doivent produire le maximum de céréales, pommes de terre, fruits et légumes.

Les terrains du champ de foire (3ha) sont exploités. Les cultures municipales permettent de dégager un bénéfice net de 1300 francs en 1917. Mais le but principal de cette démarche est de cultiver des produits maraîchers pour les vendre aux habitants à des tarifs moins élevés. Les jeunes, sollicités pour travailler aux champs par les ministres de l'Instruction publique et de l'Agriculture, apportent leur concours aux cultures exceptionnelles de guerre.



AMM - 21 51 / 6

Appel aux collégiens pour l'agriculture en 1917
AMM - 21 51 / 6

Les Collégiens aux champs. — « La France a besoin de votre dévouement, la terre a besoin de vos bras... » Cet appel émouvant adressé par les ministres de l'Instruction publique et de l'Agriculture à la Jeunesse scolaire a été entendu et compris par les élèves du Collège Cuvier.

Réunis jeudi, par M. Manneville, principal, dans une salle de l'établissement, dont la guerre leur a retiré la jouissance depuis 31 mois, ils ont apporté la réponse de leurs parents, car la leur, ils l'avaient donnée immédiatement, sans une hésitation.

Tous nos collégiens, à partir de la sixième, se sont enrôlés dans l'équipe en formation pour aider au travail des champs.

C'est très beau.

Je soussigné : Louis Hoigner
agriculteur à Montbéliard, rue de Roses
commune de _____
département de Doubs
déclare avoir récolté les quantités ci-après :

DENRÉES	SURFACES EXPLOITÉES	ÉVALUATION DE LA RÉCOLTE en quintaux et en hectolitres	QUANTITÉS à déclarer par le producteur pour les besoins personnels		OBSERVATIONS
			HECTOLITRES	KILOGRAMMES	
Blé . . .	142 ares 18		450 ^k		
Méteil . . .					
Seigle . . .					
Orge . . .					
Avoine . . .	134 ares 13		600 ^k		
Mais . . .					
Sarrasin . . .					

MONTBÉLIARD le 15 février 1917

Date du visa de la Mairie et signature du Maire : _____

Signature du déclarant : Louis Hoigner

Cette feuille est à détacher par la Mairie et à garder dans ses archives.

AMM - 5 F 4 / 1

En juillet 1917, les agriculteurs ont obligation de remplir le carnet de récolte, indiquant les quantités annuelles de céréales récoltées et de le transmettre à la mairie.



Ravitaillement

La municipalité participe à l'alimentation des habitants en approvisionnant la ville en farine, pommes de terre, sucre et autres denrées de première nécessité.

Dès les premiers jours de la guerre, M. Frédéric Thourot, ancien maire de Montbéliard et conseiller général du Doubs, parcourt le Doubs et la Haute-

Saône au volant d'un camion pour essayer de rapporter quelques subsistances nécessaires aux habitants (farine, sucre, sel et essence).

Le 26 septembre 1916, une commission municipale de ravitaillement est créée pour acheter les denrées indispensables, les stocker et les revendre aux prix fixés par le Conseil municipal ou l'État. Cette démarche permet de limiter l'augmentation des prix.

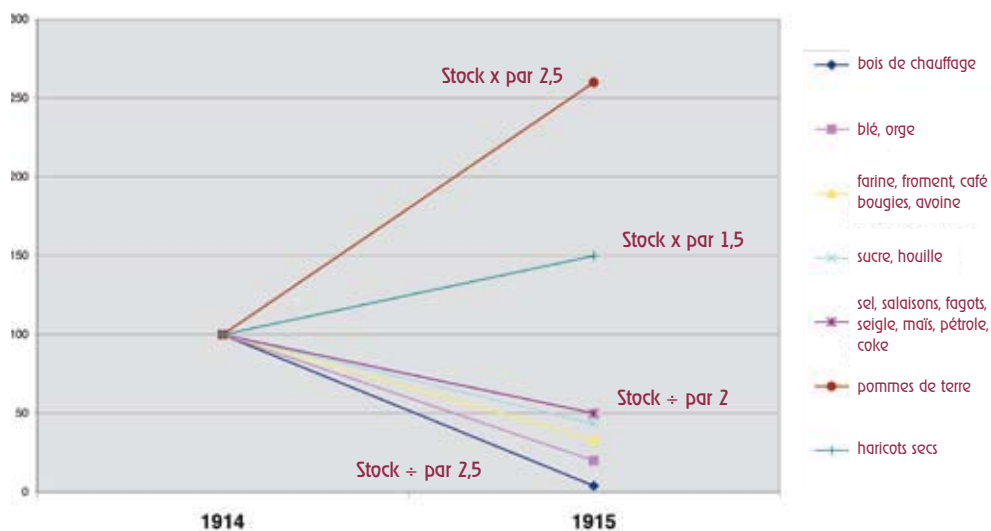
Outre les commerces de quartier et les épiceries, les montbéliardais peuvent s'approvisionner sur les marchés et foires, à la boucherie municipale, dans les hôtels- restaurants et cafés, à l'abattoir... Toutefois, une réglementation très restrictive limite les jours d'ouverture, les produits autorisés ou non à la vente et à la consommation. Par exemple, à compter d'avril 1917, la pâtisserie est prohibée les mardis et mercredis. En février 1918, toute consommation alimentaire dans les hôtels et restaurants est interdite entre 9h et 11h et entre 14h30 et 18h30.

Entre 1914 et 1915, les stocks diminuent rapidement : divisés par 25 pour le bois de chauffage, par 5 pour le blé et l'orge, par 4 pour l'huile à brûler, et par 3 pour la farine de froment, le café et les bougies...



Frédéric Thourot
maire de Montbéliard, 1901-1904
Portrait de P. Bruet - AMM - photothèque

Évolution des stocks des denrées de premières nécessité





Pour les plus démunis

Le Conseil municipal distribue gratuitement 80 000 soupes entre le 14 août 1914 et le 31 mai 1915. Il fait également appel à la population pour les dons en argent et en subsistances. Entre 1914 et 1918, le Bureau de bienfaisance assure des distributions journalières puis hebdomadaires de pain, de combustible, de sabots et parfois de viande. Il assure aussi des secours de loyer pour les locataires en difficulté. Le Bureau de bienfaisance fonctionne grâce aux « droits des pauvres » perçus sur les recettes des spectacles cinématographiques. Les deux cinémas de Montbéliard sont comblés à toutes les séances, ce qui rapporte un revenu substantiel. Le nombre de familles secourues diminue à partir de 1916 car les familles de soldats reçoivent de l'État les « allocations journalières aux familles de mobilisés ».

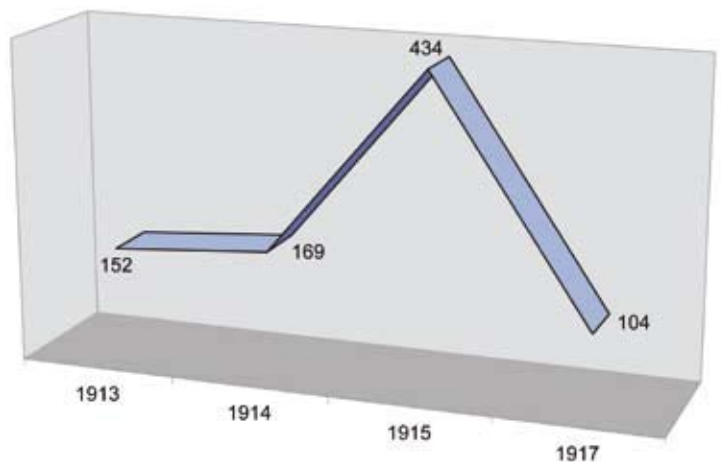


Distribution de soupe
Le maire de la ville de Montbéliard porte à la connaissance de la population que ce soir, à 6 heures, à l'ancien hôpital, rue de la Sous-Préfecture, une distribution de soupe sera faite aux familles nécessiteuses munies de bons.
Se présenter avec un récépissé.
Montbéliard, le 14 août 1914.

Première distribution de soupe populaire à Montbéliard le 14 août 1914
Le Pays de Montbéliard, 23 et 27 août 1914
AMM - PER 015

Distribution de soupes populaires - AMM - 4H14

Nombre de familles aidées par le Bureau de bienfaisance



Bon de pain distribué par le Bureau de bienfaisance en 1919
AMM - 21 S 11 / 131



Contrôle des prix

Progressivement, tous les produits de consommation courante sont réglementés par des décisions administratives qui fixent leur prix maximum de vente. C'est ce qu'on appelle la taxation des prix. Cette taxation est mise en place pour limiter l'inflation ; conjuguée au rationnement, elle permet une distribution équitable des denrées. Cependant, malgré ces mesures, les prix ont inexorablement et considérablement augmenté tout au long de la guerre.

Un arrêté du ministre du ravitaillement du 19 août 1917 décide la création d'un comité de surveillance des prix. Les commerçants qui vendent au-dessus du prix fixé par la municipalité ou l'État sont passibles d'amende.

Les tentatives d'augmentation des prix par les vendeurs pour tirer de plus gros profits se soldent parfois par des bagarres. Comme le 16 juin 1917 au marché à Montbéliard : les maraîchers ont augmenté le prix des pommes de terre de 2 francs en l'espace d'une matinée.

Afin de limiter l'augmentation des prix, la municipalité initie un projet de magasin municipal de vente à prix coûtant. Elle essaie également d'obtenir des coopératives de commerçants la vente sans bénéfice.

Création d'une coopérative municipale
par délibération du 28 mai 1918
AMM - 1 D 48

Le Conseil Municipal
Considérant que le coût de la vie s'accroît tous les jours
de plus en plus ; que c'est un devoir pour lui de faire face à cette
situation
Vote à l'unanimité la mise sur pied d'une
Coopérative municipale qui mettra à la disposition des
habitants les subsistances de première nécessité
Le Conseil Municipal décide de se réunir
spécialement en Commission plénière, sur convocation
de son Maire, pour examiner la question

Avant de tenir la séance, le Maire adresse au nom du
Conseil un hommage d'admiration et de reconnaissance aux troupes
françaises et aux alliés qui font face de nouveau à la suite des
Barbares.

Montbéliard. — LA VIE CHÈRE ET LES ABUS.
Des cultivateurs avaient conduit, samedi, rue des Granges, des sacs de pommes de terre qu'ils vendaient à l'ouverture du marché au prix de 5 francs le double décalitre.
Les demandes d'achat étant fort nombreuses, ils en haussèrent immédiatement le prix qu'ils portèrent à 6 francs puis à 7 francs.
L'indignation souleva nos ménagères et une bagarre éclata. Plusieurs sacs furent renversés sur la voie publique et livrés au pillage.
Les pommes de terre qui restaient furent vendues, comme les premières, au prix de 5 fr.
— Grande agitation autour des œufs qui se vendaient, il y a huit jours, 2 fr. 25 la douzaine et qui, samedi, étaient mis en vente 2 fr. 80 et même 3 francs.

LA GUERRE AÉRIENNE. — Samedi, à 12 h. 40, un avion a jeté une bombe à Sochaux ; elle n'a causé aucun dégât.

Le Petit Comtois, 18 juin 1917
AMM - 21 S 1 / 7

REPUBLIQUE FRANÇAISE. — PRÉFECTURE DU DOUBS (2^e Division)
TAXATION
DU LAIT pour la consommation,
DES BEURRES ET DES FROMAGES
Arrêté applicable dans toutes les communes du Doubs, y compris celles de la zone des Armées (décision ministérielle du 18 Février 1917)

Taxation du lait
par arrêté préfectoral
du 17 juillet 1917
AMM - 16 F 958



Affiche pour l'hygiène
et la santé destinée aux écoliers
Bibliothèque de l'Université de Montréal



Comité national
de prévoyance
et d'économies
Library of Congress, USF

Denrées de première nécessité

Les modes de consommation s'adaptent aux circonstances et les produits de substitution (Ersatz) fleurissent dans les épicereries. La margarine remplace le beurre, la chicorée le café. Les autorités trouvent même des avantages aux restrictions et aux pénuries. Le manque de sucre prive les gourmands mais il a un effet bénéfique sur la santé dentaire des populations. Sous couvert de conseils diététiques et médicaux, les citoyens sont invités à réduire leur consommation de viande ou de pain et à remplacer les aliments rares par ceux plus facilement accessibles.

Farine et pain

En août 1914, 84 tonnes de farine viennent combler une première pénurie dont la principale conséquence est l'absence de pain dans les boulangeries. La farine est entreposée à Saint-Martin puis livrée aux boulangers au fur et à mesure de leurs besoins. Les stocks de farine gérés par la ville entre 1914 et 1915 s'élèvent à 650 tonnes. Le 30 mai 1916, les boulangers créent une pénurie volontaire de pain pour manifester contre les prix réglementés, mais l'augmentation obtenue n'est pas à la hauteur de leurs espérances.

À partir de février 1917 seul le pain rassis peut être vendu et les pains fantaisie ou de luxe sont interdits. Chaque catégorie de la population se voit attribuer une quantité quotidienne de pain selon son âge et son activité : Enfants < 3 ans : 100 g ; Adultes : 300 g ; Travailleurs de force : 400g...



La vie quotidienne

Chaque ticket (qu'il soit de cette feuille ou d'une autre) correspond à 100 grammes de PAIN. Les tickets ne peuvent être utilisés qu'à jour indiqué.

30 100 grammes de JUN PAIN	29 100 grammes de JUN PAIN	28 100 grammes de JUN PAIN	27 100 grammes de JUN PAIN
26 100 grammes de JUN PAIN	25 100 grammes de JUN PAIN	24 100 grammes de JUN PAIN	23 100 grammes de JUN PAIN
22 100 grammes de JUN PAIN	21 100 grammes de JUN PAIN	20 100 grammes de JUN PAIN	19 100 grammes de JUN PAIN
18 100 grammes de JUN PAIN	17 100 grammes de JUN PAIN	16 100 grammes de JUN PAIN	15 100 grammes de JUN PAIN
14 100 grammes de JUN PAIN	13 100 grammes de JUN PAIN	12 100 grammes de JUN PAIN	11 100 grammes de JUN PAIN
10 100 grammes de JUN PAIN	9 100 grammes de JUN PAIN	8 100 grammes de JUN PAIN	7 100 grammes de JUN PAIN
6 100 grammes de JUN PAIN	5 100 grammes de JUN PAIN	4 100 grammes de JUN PAIN	3 100 grammes de JUN PAIN
2 100 grammes de JUN PAIN	1 100 grammes de JUN PAIN		

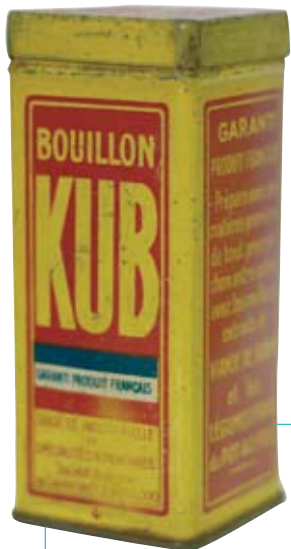
Carnet de pain institué par décret présidentiel du 3 août 1917
AMM - 21 S 2 / 21

En janvier 1918, la pénurie de farine occasionne une restriction de la consommation du pain au strict nécessaire. En juillet, les rations sont divisées par 2 et le pain manque dans plusieurs boulangeries. C'est alors l'intendance de Belfort qui alimente la ville avec du pain de troupe.

Quotidiennement, 12 285 personnes reçoivent 31 000 tickets de pain au 1^{er} septembre 1918, soit en moyenne 252 g par jour et par personne.

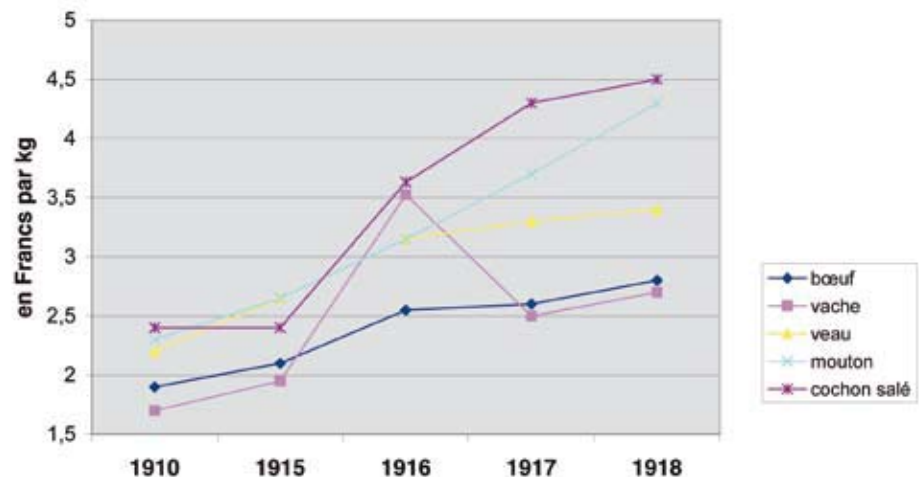
Viande

La viande que les montbéliardais consomment est issue à 95% de l'élevage local. Les prix de la viande sont fixés à partir du 19 mai 1916. Pour limiter la consommation, un décret du 24 avril 1917 ordonne la fermeture des boucheries à 13h. Le 18 mai 1917, la vente de viande fraîche, congelée, salée ou en conserve, est interdite les lundis et mardis. Les jours sans viande sont supprimés en juillet 1918, mais la viande reste rare. Une boucherie municipale est ouverte le 7 septembre 1918 afin de réguler les prix qui subissent de grandes variations. Elle est revendue en août 1920. Début 1919, la viande frigorifiée se répand ; elle est vendue moins chère que la viande fraîche : l'alimentation carnée est à nouveau accessible à toute la population.



Boîte de bouillon Kub
Collection J.-M. Gill
Photo J. Monnin

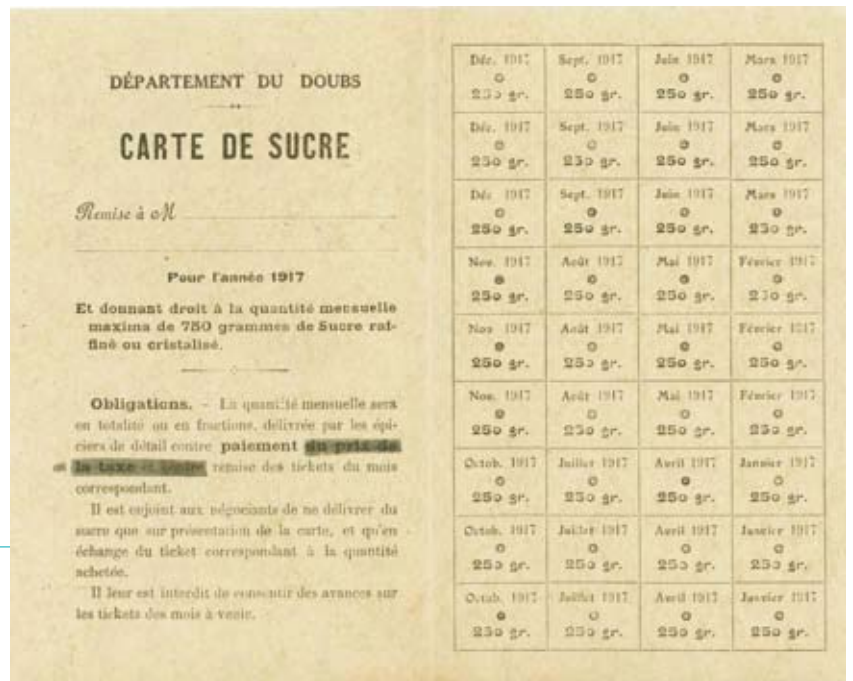
Évolution du prix des viandes 1910-1918





Sucre

En septembre 1914, la mairie décide de constituer un stock de sucre qu'elle revend à la population. Elle passe commande de 70 tonnes pour la fin de l'année. Dès le 2 octobre 1914, des mesures restrictives sont mises en place pour permettre une distribution équitable du sucre. Les épiciers au détail s'engagent à ne délivrer qu'1 kg par famille. Malgré cela, le 13 octobre 1914, une première pénurie apparaît dans les épiceries. À partir du 1^{er} janvier 1917, une carte de sucre devient obligatoire : les négociants sont tenus de fournir les clients à raison de 750g par mois par habitant. Malgré la mise en place de cette carte, la quantité attribuée varie selon les aléas des approvisionnements, des pénuries et des récoltes médiocres. À Montbéliard, de janvier à mars 1917, 10 000 cartes individuelles et 2 200 cartes professionnelles (cafetiers, hôteliers, restaurateurs...) sont distribuées. Une carte spéciale pour les confitures est créée entre juin et novembre 1917, accordant 500g de sucre supplémentaire par mois par habitant. 8 500 de ces cartes sont distribuées à Montbéliard.



Carte de sucre créée en janvier 1917
AMM - 21 S 2 / 21



par Houdon - AMM - 16 FI 949

Pommes de terre

Les pommes de terre sont rares et chères dès septembre 1914 ; les estimations montrent que la production locale ne peut couvrir que 17 % des besoins. Pour approvisionner la population, la municipalité organise à plusieurs reprises des livraisons depuis le Mans ou Rennes. Entre octobre 1914 et mars 1915, 320 tonnes environ sont importées. En 1917, les terrains du Champ de Foire sont mis en culture et permettent de produire des pommes de terre qui sont vendues ensuite au temple Saint-Martin. Toute la population est encouragée à planter des pommes de terre afin de compenser les déficits en céréales.



N° _____

VILLE DE MONTBÉLIARD

CARTE DE MÉNAGE

Nom _____

Prénoms _____

Profession _____

Rue _____ N° _____

Nombre de personnes _____

Cachet
de
La Mairie

AMM - 21 S 2 / 21

Afin de se procurer les denrées de première nécessité, les habitants entrent en possession de différentes cartes qui leur donnent accès dans les commerces aux quantités autorisées.

La Carte de ménage est distribuée par la ville à partir du 23 septembre 1916 pour une répartition équitable des denrées de première nécessité entre les familles.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU
RAVITAILLEMENT

DÉPARTEMENT _____ COMMUNE ou VILLE **MONTBÉLIARD**

CARTE INDIVIDUELLE D'ALIMENTATION

ÉTAT CIVIL OU TITULAIRE

Nom _____

Prénoms _____

Sexe _____ Age _____ Profession _____

Adresse _____

Délivrée le _____

Cachet de la Mairie N° _____

AVIS IMPORTANT

Adresse _____

Le Maire, _____ Cachet de la Mairie, _____

TALON
à conserver à la Mairie

TALON DE CONTRÔLE
pour le Service Central des Cartes d'Alimentation.

Le talon, soigneusement rempli, doit être adressé à la Préfecture départementale après l'attribution de toutes les cartes individuelles des ressortissants de la Commune.

CATÉGORIE **J** Date _____ N° _____

CATÉGORIE **J** Date _____ N° _____

Carte individuelle d'alimentation d'un jeune, septembre 1918 - AMM - 21 S 2 / 21

La carte individuelle d'alimentation se présente sous forme de coupons remis à la mairie en échange de tickets de consommation. À Montbéliard, en avril 1918, les cartes individuelles d'alimentation sont au nombre de 10 659 :

- Adultes = 6 403
- Travailleurs = 1 312
- Vieillards = 1 069
- Enfants = 216
- Jeunes = 1 659



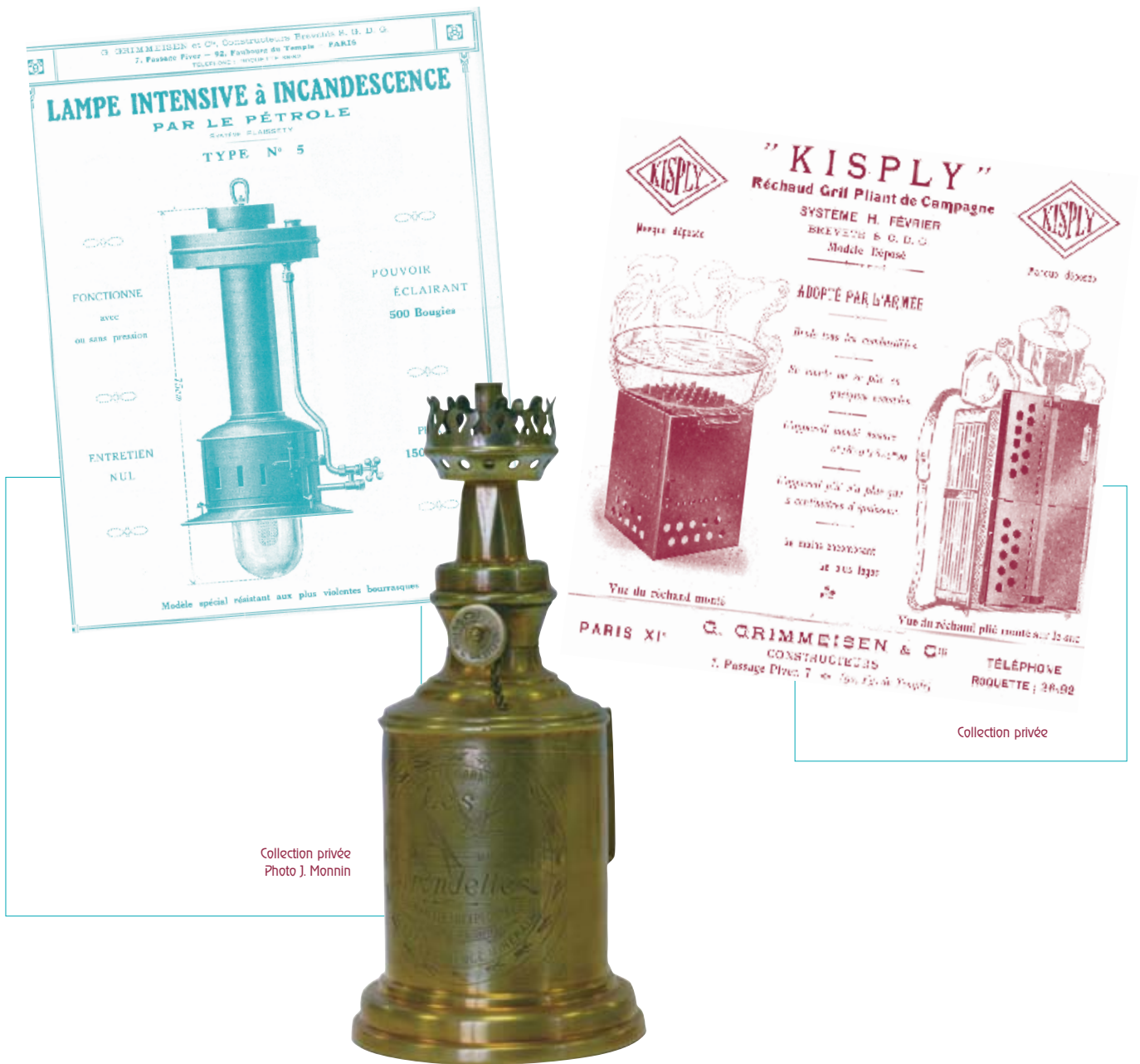
Se loger

Éclairage et chauffage

Dès le début de la guerre, la France rencontre de grandes difficultés car l'invasion du nord du pays la prive de l'essentiel de ses réserves de charbon, déjà réduites par la mobilisation massive des moyens à destination de l'armée.

Les restrictions se mettent en place et les quelques stocks constitués par la municipalité sont attribués aux tâches agricoles ou aux ménages pendant l'hiver.

Une carte de charbon est créée en août 1917 : les rations accordées sont de 25 kg par foyer par mois, portées à 50 kg en novembre 1917. Un stock de charbon de secours est constitué à l'hôtel de ville dès août 1917 : 522 tonnes de charbon sont livrées que la ville est autorisée à vendre aux habitants.

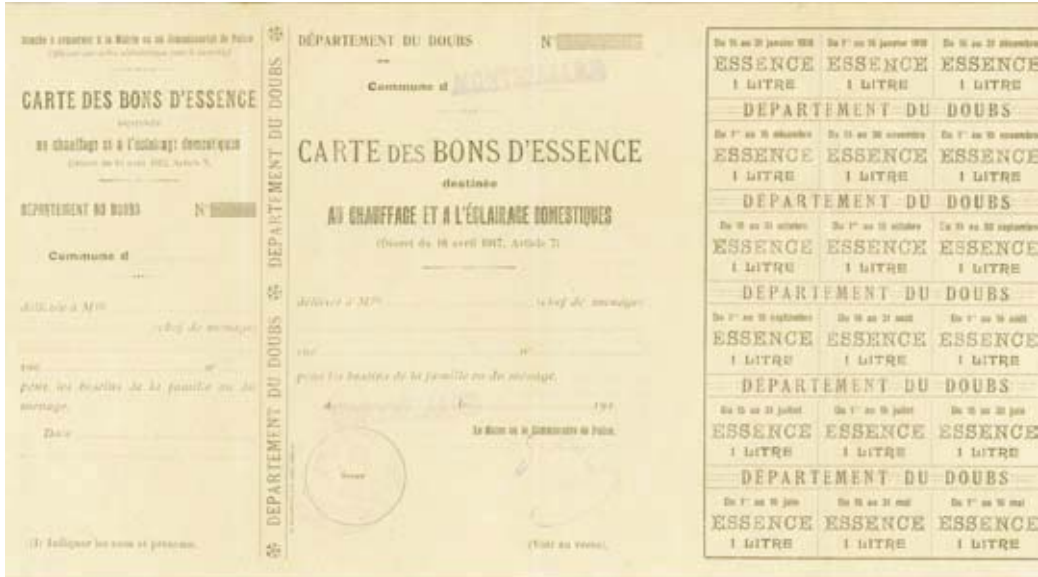


Collection privée
Photo J. Monnin

Collection privée



L'essence et le pétrole sont distribués en quantités très limitées car ils sont réservés à la Défense nationale. Une carte des bons d'essence est mise en place en avril 1917, pour le chauffage et l'éclairage domestiques. Entre février et mai 1918, suite à une pénurie grave, c'est 1/2 litre qui est distribué par mois pour ceux n'ayant ni gaz ni électricité.



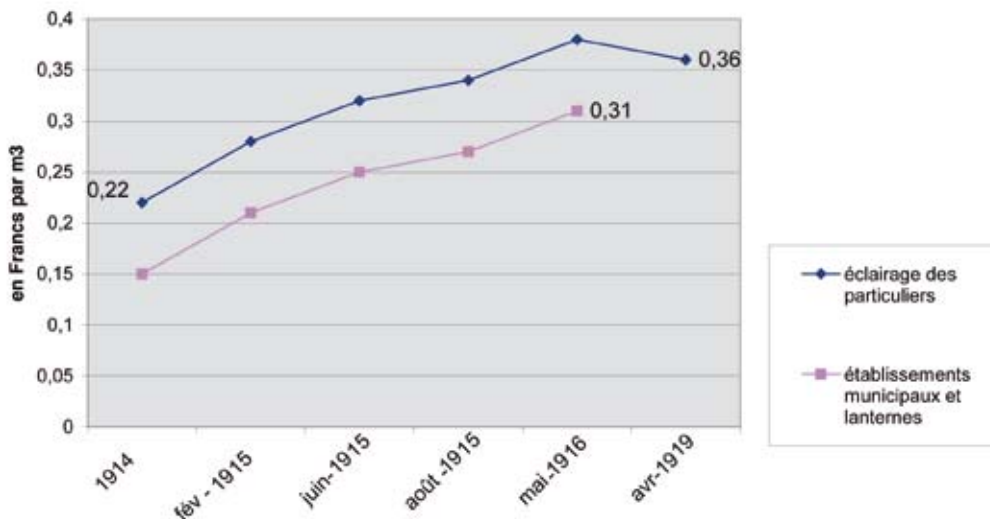
AMM - 21 54 / 42

Production du gaz

La houille, à la base de la production du gaz, est produite en quantité insuffisante en France. Les besoins très importants pour la défense et les approvisionnements risqués (Angleterre notamment : risques de torpillage) font subir aux prix une très forte hausse.

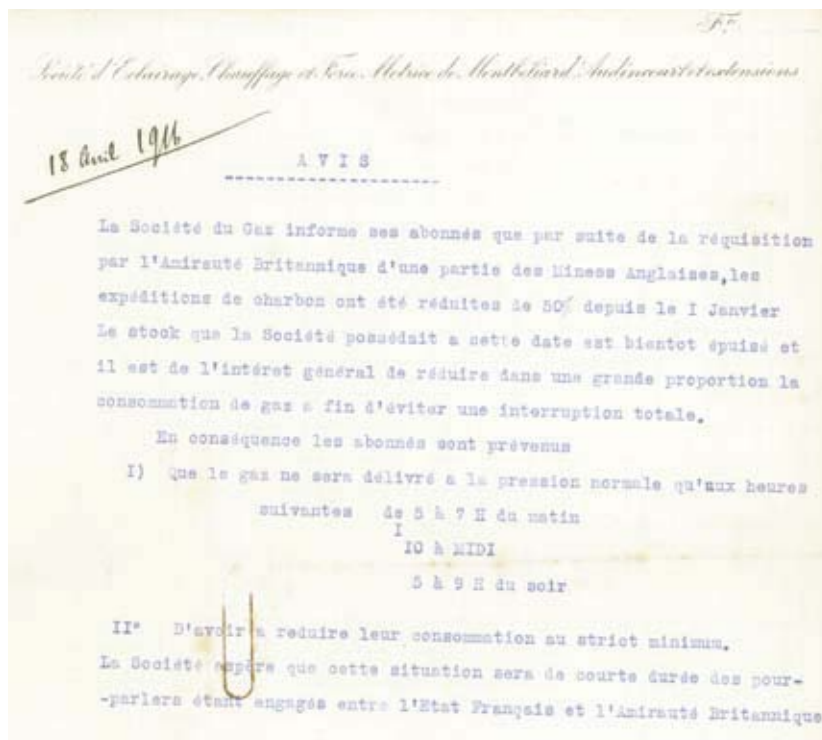
Les premières restrictions sont mises en place dès septembre 1914. Le gaz n'est alors disponible qu'aux heures des repas et le soir pour les usages domestiques. Les habitants sont invités à réduire l'éclairage de leur maison ; les magasins à restreindre leurs heures d'ouverture pour laisser le charbon aux usines.

Évolution du prix du gaz 1914-1919
(selon l'utilisation finale)

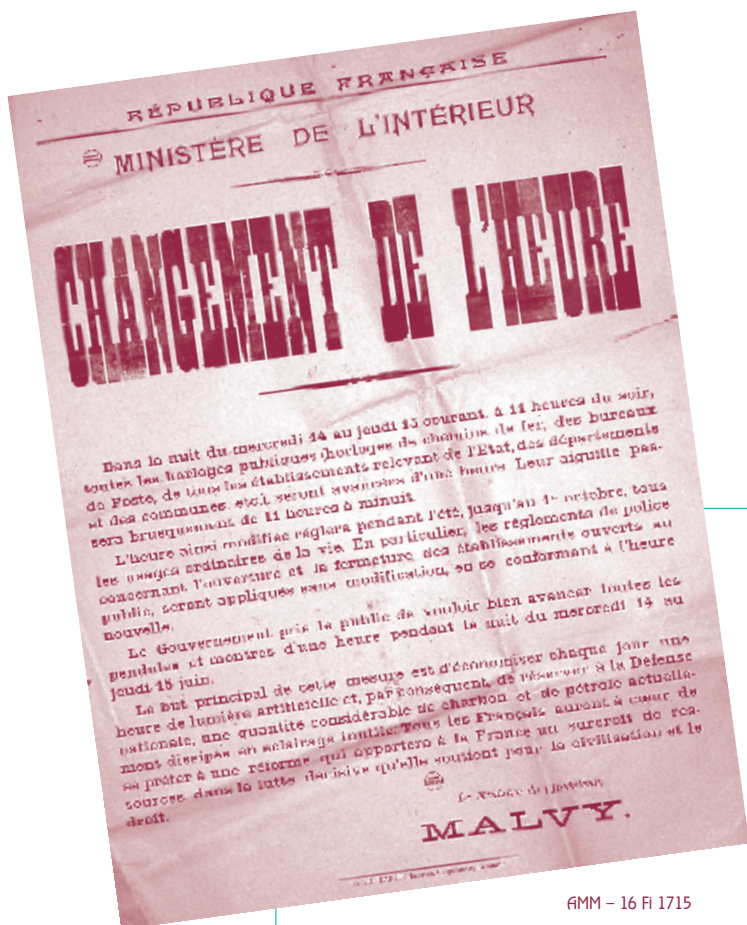




Suite aux bombardements du 17 février 1915, l'éclairage public est supprimé à partir de 21 heures puis supprimé totalement de mai à octobre 1915, puis en mars 1916 et de nouveau en mars 1918.



Avis concernant les restrictions de distribution et de consommation du gaz – avril 1916
AMM – 21 S 4 / 42



AMM – 16 FI 1715

Au niveau national, la politique d'économie d'énergie se concrétise par l'instauration du changement d'heure. Le premier a lieu en juin 1916.



Les loyers

En septembre 1914, le maire informe les habitants qu'un décret ministériel ajournerait le paiement de certains loyers. La presse relate alors des cessations de paiement des locataires et les attribue principalement aux femmes de mobilisés qui n'ont plus suffisamment de ressources.

Le décret du 17 juin 1915 instituant le moratorium des loyers régleme les conditions dans lesquelles les locataires bénéficient d'une dispense du paiement de leur location.

La question des loyers. — La plupart des femmes de mobilisés ne croient pas devoir payer leurs loyers en souffrance depuis juillet dernier, cela est dû à ce que quelques parlementaires ont laissé croire aux intéressés qu'une réduction leur serait accordée par une loi dans ce sens. Cette loi sera-t-elle réellement votée ? C'est douteux, car si les femmes de mobilisés sont privées du produit du travail de leurs maris, elles touchent par contre l'allocation journalière et il est à noter que bon nombre d'intéressées ont plusieurs membres de leur famille qui n'ont pas cessé de travailler.

Aujourd'hui, l'argent est dépensé et il y a dans nombre de familles, les loyers en retard de 7 mois ; et si la réduction attendue ne vient pas, ce sera une lourde dette que les intéressées auront grand peine à libérer, surtout si les hostilités se prolongent encore de nombreux mois comme cela en a toutes les apparences.

Il serait désirable que le gouvernement statue sans délai afin que le public soit fixé, mais il serait urgent de prendre une décision aussi bien dans l'intérêt des petits propriétaires sans ressources, que dans celui des locataires qui ne paient pas, comptant sur la réduction précitée.

Non-paiement des loyers
par les femmes de mobilisés en attendant
le moratorium sur les loyers.
Le Pays de Montbéliard, 25 février 1915
AMM - 21 S 1 / 7

Le moratorium des loyers

Son bénéfice refusé aux fonctionnaires

M. Guillet, juge de paix du V^e arrondissement, vient de rendre un jugement de nature à produire une certaine émotion parmi les locataires parisiens payant un loyer égal ou inférieur à 600 francs.

Jusqu'ici, on estimait généralement, et de façon fort juridique, que le décret du 17 juin 1915 permet à ces locataires, quels qu'ils soient, fonctionnaires ou non, d'ajourner le paiement de leur terme.

D'après le jugement de M. Guillet, il y aurait une distinction à faire entre les fonctionnaires ou assimilés et les non fonctionnaires, ceux-ci étant seuls en droit d'ajourner le paiement de leur terme de loyer.

Le procès était intenté par Mme Bessien, propriétaire, 5, rue de l'École-Polytechnique, contre son locataire, M. Casanave, agent les postes, auquel Mme Bessien réclamait le paiement d'une somme totale de 287 francs.

Après les explications des parties en cause, M. Guillet a rendu un jugement aux termes duquel il est spécifié « que si le décret a voulu que le propriétaire ne soit pas, à l'encontre des petits locataires, autorisé à rechercher les ressources dont il dispose et à se livrer à des enquêtes blessantes et vexatoires, il n'a pas entendu dispenser du paiement de leur loyer ceux dont la situation officielle, constatée par des documents publics, révèle d'une façon indéniable qu'ils ont le moyen de s'acquitter et qui, par ailleurs, avaient eux-mêmes n'avoir subi aucune diminution de leurs ressources, ni avoir à supporter aucune augmentation de charges ».

Le tribunal a condamné M. Casanave à payer à Mme Bessien 287 fr 50, avec intérêts, à partir du jour de la demande en justice.

M. Casanave devra payer, par moitié, cette somme dans les deux mois. Au cas où le premier paiement ne serait pas effectué à la date fixée, la somme entière deviendra exigible et l'expulsion de M. Casanave pourra être faite huit jours après commandement.

Le locataire est condamné aux frais du procès.

A mentionner que ce jugement est en dernier ressort.

Moratorium des loyers
Le Matin, 22 septembre 1915
AMM - 21 S 15 / 161

Les Laisser-Passer

La gendarmerie de Montbéliard, en tournée de commune, a rencontré sur le territoire de Sainte-Suzanne, le sieur J. Gustave, maréchal-ferrant à Colombier-Fontaine, conduisant une voiture attelée d'un cheval et qui avait négligé de se munir d'un laissez-passer.

Contravention lui fut dressée.

Contravention pour défaut de laissez-passer a été relevée le 29 octobre dernier à Seloncourt contre le sieur Parrot Georges-Frédéric, 63 ans, marchand ambulancier, domicilié à Montbéliard.

Contravention pour défaut de laissez-passer a été relevée également le 29 octobre dernier contre deux habitants de Tréudans (Haut-Rhin), MM. R. Ernest et C. Xazier, cultivateurs.

On ne circule pas sans laissez-passer, nul n'a le droit de l'ignorer; tant pis pour ceux qui ne prennent pas leurs précautions.

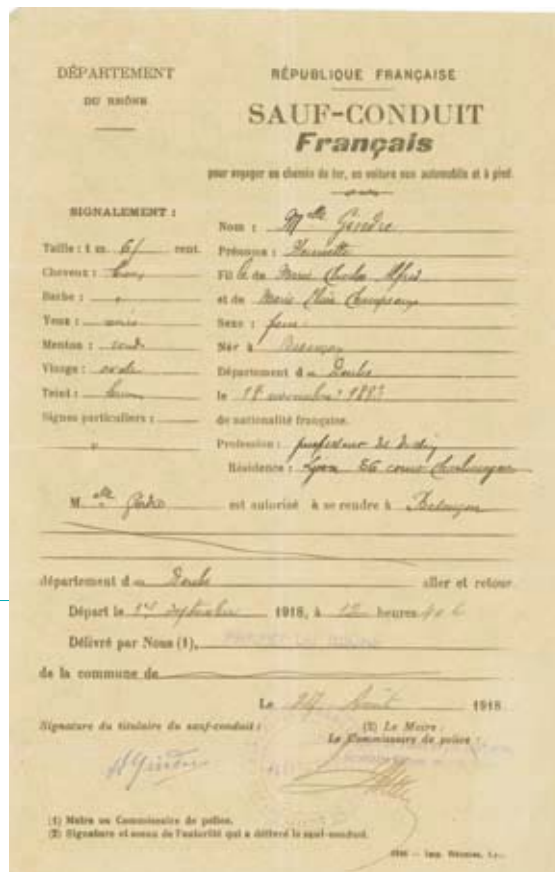
Contraventions pour défaut de laissez-passer
L'Union Républicaine, 7 novembre 1915
AMM - 21 S 2 / 26

Circuler

La circulation des individus est réglementée dès l'instauration de l'état de siège en août 1914. Ces mesures sont renforcées dans les zones proches du front et des frontières.



Permis de circuler 1914-1915
AMM - 4 H 15



Sauf-conduit français 1918
AMM - 4 H 13

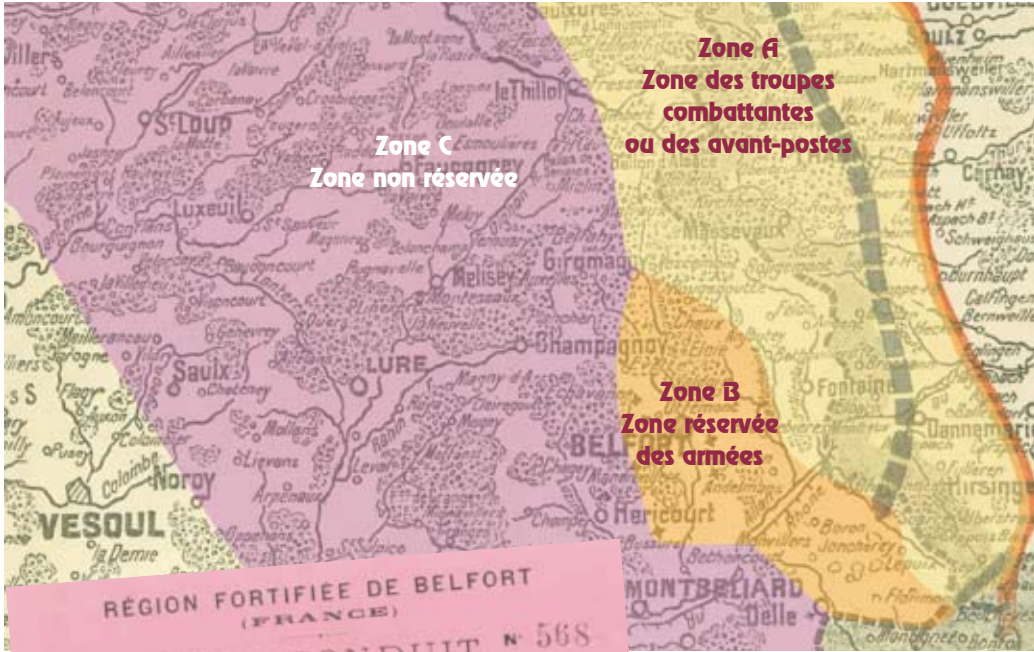
Circulation des individus

Zones et réglementation

En application des ordres ministériels du 6 août 1914, la circulation est interdite sur les routes entre 18 heures et 6 heures du matin. Des sentinelles sont placées à différents points de la vieille ville et empêchent les habitants de communiquer avec le Faubourg, le Canal, la Prairie et les Môles. Les médecins ne sont plus en mesure de visiter les malades à toute heure. Cette situation absurde provoquant des incidents, la ville obtient des autorités militaires le déplacement des sentinelles aux limites territoriales de la ville.



En novembre 1914, le territoire est divisé en 3 zones.
Chaque zone a ses propres règles de circulation qui varient selon le mode de locomotion (à pied, à cheval, en automobile ou chemin de fer...). A partir de 1915, la circulation est permise de jour et de nuit avec des laissez-passer, sauf-conduit ou permis de circuler.



Sauf-conduit 1916
AMM - 4 H 15



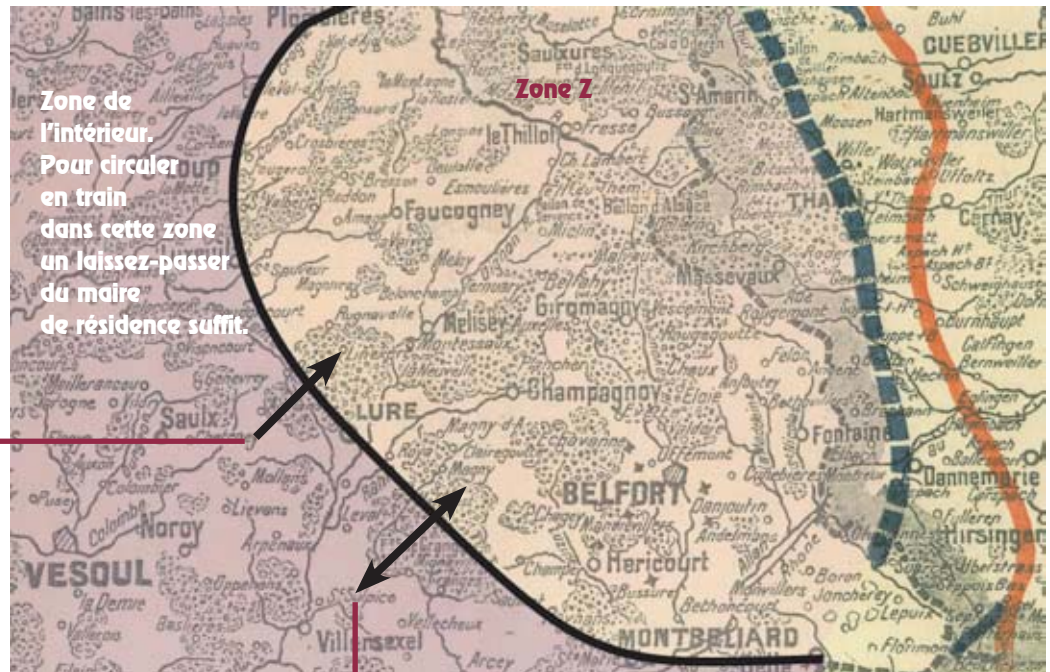
Carte de circulation dans la zone des armées
Collection privée



Circulation du chemin de fer

Dès août 1914, la priorité est donnée aux transports militaires : les billets civils sont limités, parfois supprimés. À partir d'octobre 1914, il est nécessaire d'avoir un laissez-passer du maire pour entrer en gare et un permis du gouverneur pour les personnes allant à Belfort.

Le 25 février 1915 est créée la zone Z ou "zone des armées" destinée à organiser la circulation des trains. Cette zone dépend du détachement de l'armée des Vosges et des postes spéciaux sont établis dans les gares pour les contrôles. Montbéliard doit surveiller la ligne Montbéliard- Belfort.



Zone de l'intérieur.
Pour circuler en train dans cette zone un laissez-passer du maire de résidence suffit.

Pour entrer en zone Z, les voyageurs doivent produire une autorisation spéciale des généraux de l'armée.

Les personnes résidant en zone Z et désirant aller et venir entre les deux zones doivent se munir d'un sauf-conduit délivré par la préfecture du Doubs.



Permis de circuler en automobile, 1915
AMM - 4 H 13

La circulation des automobiles est soumise à l'obtention d'une carte renouvelable avec nom, N°, photos du titulaire et des accompagnateurs et autorisation spéciale.



Des femmes et des enfants sont retenus dans les camps.
Camp de Holzminden (Allemagne), 1917
FD Nord - Lille - 15 FI 188

Circulation et séjour des étrangers

Pendant la Première Guerre, le gouvernement français procède à l'internement d'étrangers dans les camps dits "de concentration".

Initialement, ces camps (une soixantaine en France) ont pour but de neutraliser les ressortissants ennemis mobilisables présents sur le sol français. Ils sont situés principalement dans l'ouest du pays afin d'éloigner les populations à risque des zones de combats.

Rapidement, ce système évolue et inclut de nouvelles catégories : non-mobilisables (femmes, enfants, personnes âgées) ou notables de nationalités ennemies et Alsaciens n'ayant pas la nationalité française. L'Allemagne construit les mêmes casernements à destination des populations des territoires occupés.

Un dépôt de triage à Besançon reçoit les individus et procède à leur orientation vers les différents centres selon leur catégorie (centres de réfugiés, dépôts surveillés, centres d'internement).

Étrangers

Fin juillet 1914, on compte environ 1000 étrangers à Montbéliard qui travaillent, entre autre, à la réfection du Fort Lachaux. Suite à une instruction nationale, l'administration municipale recense les étrangers les 2 et 3 août, elle vérifie leur identité et enregistre leur souhait de rester en France ou non.

En novembre 1915, la modification des limites de la région fortifiée de Belfort nécessite la mise en place d'une nouvelle réglementation dans la zone des armées.

On procède au recensement des étrangers à Montbéliard :

- novembre 1915 = 779 étrangers dont 349 Suisses, 233 Alsaciens-Lorrains et 155 Italiens. 246 femmes, 293 hommes et 240 enfants de moins de 18 ans composent ce groupe.

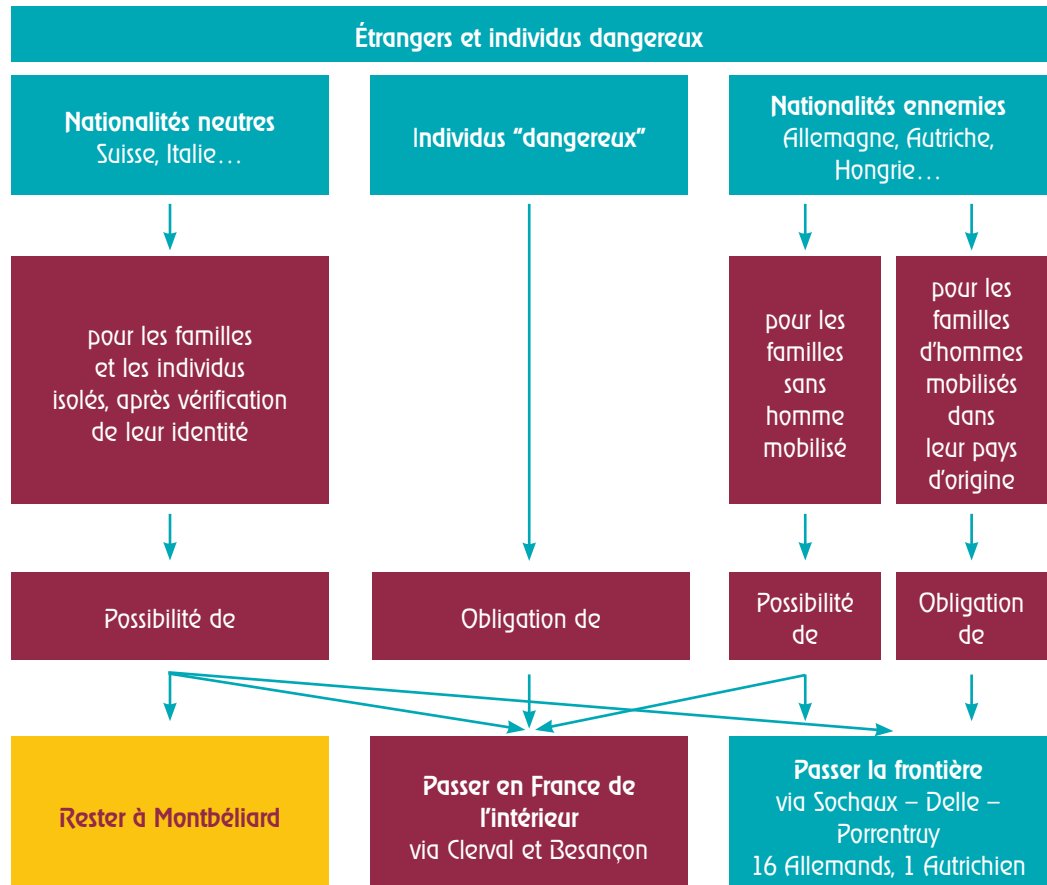
- décembre 1917 = 673 étrangers dont une majorité de Suisses (419) et d'Italiens (188).



De nouvelles règles de circulation sont mises en place à compter du 15 mars 1916, pour tous les étrangers (sauf Alsaciens-Lorrains).

Un carnet d'étrangers est institué. Il constitue une pièce d'identité contenant les autorisations, permis de séjour, sauf-conduit.

En août 1916, les étrangers travaillant dans le commerce ou l'industrie doivent avoir une carte d'identité avec photographie visée par le commissaire de police.



Naturalisés

Les ressortissants de nations ennemies, naturalisés français après le 1^{er} janvier 1913, voient leur naturalisation révisée par les autorités françaises conformément à la loi du 7 avril 1915. À Montbéliard, en mars 1915, 46 étrangers naturalisés sont dénombrés, mais aucun retrait de naturalisation n'est opéré suite à la révision. En avril 1915, à cause de contestations, les permis de séjour sont vérifiés par les autorités militaires de Belfort. Le maire et le Commissaire de Police doivent justifier des qualités des étrangers autorisés à rester sur le territoire.

600 permis de séjour sont envoyés à Belfort pour vérification, une centaine est rejetée par l'autorité militaire, les autres sont visés par le gouverneur.



Permis de séjour d'un Suisse
AMM - 4 H 18



Permis de séjour suisse annulé
AMM - 4 H 16

Alsaciens -Lorrains

250 000 Alsaciens-Lorrains sont mobilisés dans l'armée allemande dont seulement 8 000 volontaires. Au moment de la déclaration de guerre, 3 000 d'entre eux passent en France. L'armée française compte jusqu'à 20 000 volontaires engagés d'Alsace et de Lorraine. En août 1914, une unité entière déserte et passe côté français sans combattre. Dans chaque camp on se méfie d'eux, les Allemands les traitent de « *Franzosekopf* » ou « têtes de français » et les Français de « sales boches ».

Par peur de l'espionnage et de la trahison, les soldats alsaciens-lorrains sont éloignés des champs de bataille d'Europe de l'ouest. Côté français, ils sont envoyés au Maroc ou dans les colonies. Côté allemand, 43 d'entre eux sont condamnés à mort pour avoir exprimé des marques d'hostilité à l'égard de l'Empire ou de l'armée.



Dessin de Hansi, texte de Victor Hugo, 1918
Library of Congress, USA



Afin de limiter les attitudes de rejet face aux Alsaciens-Lorrains, les autorités font paraître des affiches qui exposent leurs faits de résistance et incitent les Français à les considérer comme des citoyens dignes de confiance et ne pas les confondre avec l'envahisseur.

Création de cartes spéciales pour faciliter les déplacements des Alsaciens-Lorrains dans la zone des armées.
Arrêté préfectoral du 7 décembre 1917
GMM - 16 FI 960



Encouragement à reconnaître les actes de bravoure des Alsaciens-Lorrains et leurs souffrances et mise en garde contre des actes de ségrégation à leur égard.
GMM - 16 FI 917



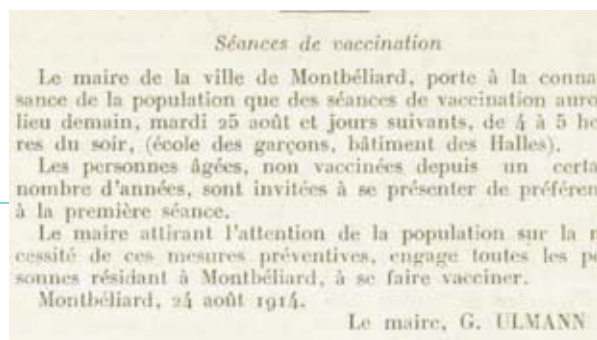
Arrêté de santé publique publié en 1916
AMM - 4 H 14

Santé publique

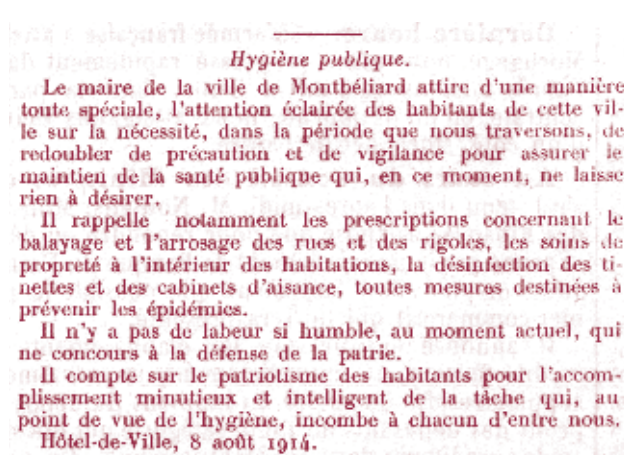
Mesures d'hygiène

Bien que la ville souffre d'un manque de médecins pendant le conflit, la santé de la population ne s'est pas dégradée de manière très importante. La démographie n'a pas accusé de déficit considérable. Si 377 Montbéliardais sont morts au combat, la ville compte exactement le même nombre d'habitants en 1920 qu'en 1911, soit 10392 personnes. On recense même jusqu'à 2000 habitants supplémentaires au 1^{er} septembre 1918 (travailleurs étrangers, réfugiés...).

Des mesures d'hygiène publique, le maintien de la salubrité de la ville et le ravitaillement permettent de maintenir un niveau de santé correct. Une délibération du 17 août 1914 établit un programme des travaux urgents à faire en ville en matière de santé publique et de propreté (balayage, curage des rivières...). On procède à la mise en place d'ateliers de travail surveillés et rétribués par de l'argent et de la nourriture. Les hommes sans ressources sont occupés par la ville durant l'hiver 1914-1915 et le printemps 1915. Ces ateliers permettent d'entretenir la propreté de la ville et de nourrir les familles qui en ont besoin.



Séances de vaccination pour toute la population de Montbéliard par mesure de précaution
Le Pays de Montbéliard, 30 août et 3 septembre 1914
AMM - Per 015



Hygiène publique, prévention des épidémies par la propreté de la ville
Le Pays de Montbéliard, 23 et 27 août 1914 - AMM - Per 015

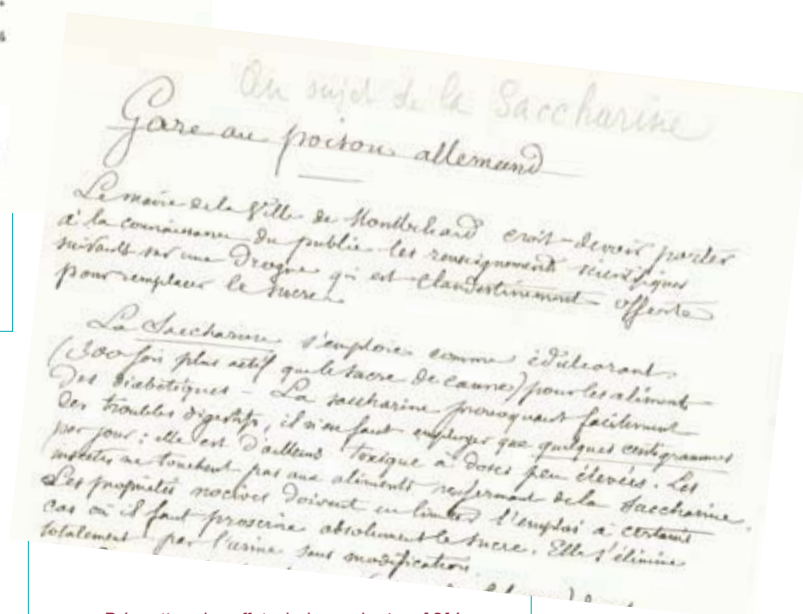
Dès 1915, la mairie fait paraître régulièrement des avis concernant l'hygiène publique. La moitié des médecins étant mobilisée, ceux qui avaient pris leur retraite reprennent du service. En juillet 1915, 4 médecins assurent le service de l'assistance médicale gratuite.



La municipalité réserve une partie du sucre qu'elle achète pour les malades et les nourrissons, estimant leurs besoins prioritaires. Il n'est délivré que sur ordonnance médicale.



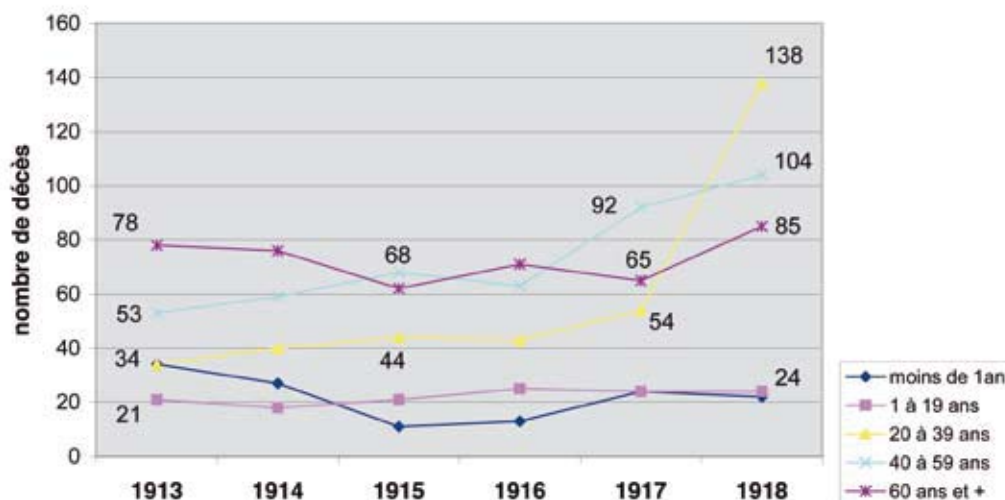
Information du maire concernant le stock de sucre destiné aux malades et nourrissons en octobre 1914
AMM - 4 H 15



Prévention des effets de la saccharine, 1914
AMM - 4 H 15

Les épidémies redoutées ne se déclarent pas pendant la guerre, on enregistre quelques cas isolés (fièvre typhoïde 1915, diphtérie, scarlatine en 1916 et 1917...).

Répartition des décès par âge





La grippe espagnole

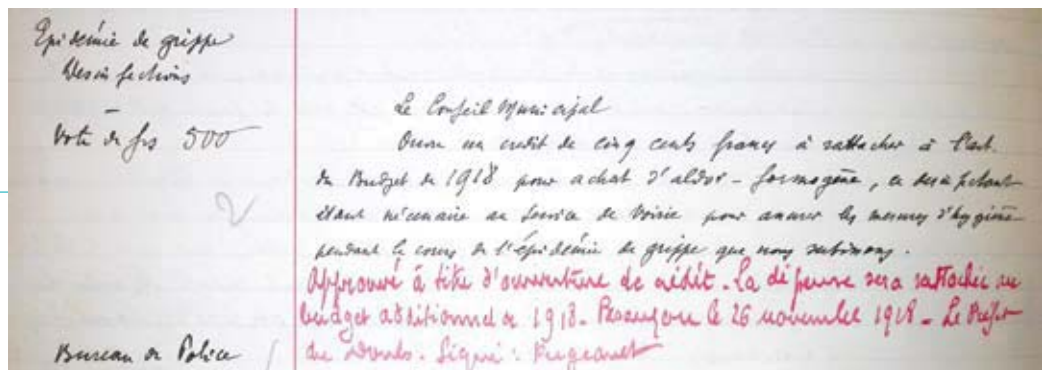
La grippe espagnole fit plus de victimes que la Grande Guerre elle-même. Elle se répand en trois vagues :

- mars 1918
- octobre 1918
- après l'armistice (peut-être la plus meurtrière des trois).

Ce fléau prend une grande ampleur (Europe et Amérique du Nord) et touche toutes les tranches d'âges de la population ; plus particulièrement les adultes entre 20 et 40 ans. Environ 1/5^e de la population des nations belligérantes contracte la maladie et les soldats sont probablement les plus nombreux. Cette maladie incontrôlable ne trouve ses origines ni dans le conflit lui-même, ni dans la malnutrition, ni dans les conditions d'hygiène insuffisantes. Elle reste incomprise. On ferme les écoles et collèges et des crédits sont votés pour acheter du désinfectant pour traiter les salles de classe. Un arrêté préfectoral du 24 octobre 1918 interdit tous les spectacles et réunions, même sur la voie publique. Le 27 octobre 1918, un arrêté municipal interdit de conduire les corps pour obsèques dans les temples et églises et de se réunir dans les chambres mortuaires.



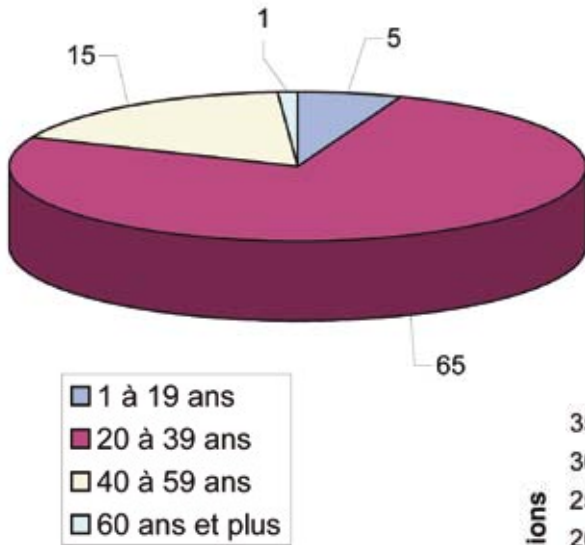
Croix Rouge de Washington
Library of Congress, USA



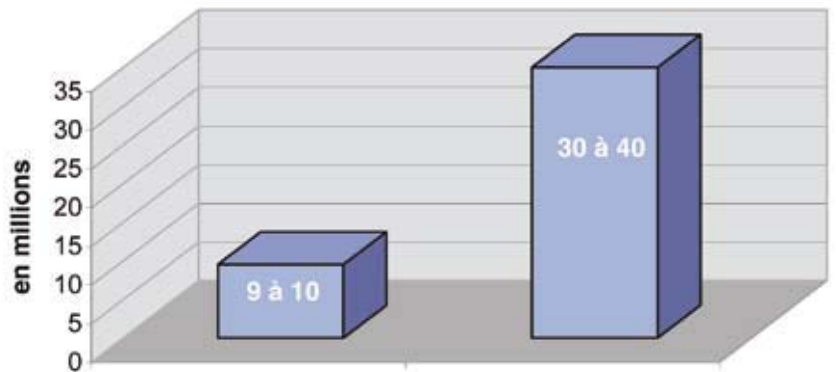
Décision du conseil municipal pour lutter
contre la grippe espagnole
5 octobre 1918
AMM - 1 D 48



Décès dus à la grippe espagnole à Montbéliard au 4^e trimestre 1918



Comparaison des nombres de morts guerre/grippe espagnole



Mesures contre l'alcoolisme

De nombreuses mesures de restriction concernant la vente et la consommation d'alcool permettent d'enrayer les phénomènes d'alcoolisme et contribuent à maintenir un niveau acceptable de santé de la population.

Les règlements s'enchaînent concernant les boissons autorisées ou non, allant jusqu'à interdire la vente puis la fabrication de certains alcools comme l'absinthe, considérée comme dangereuse et définitivement interdite en France en mars 1915.

Officiellement, les militaires sont encore plus strictement surveillés dans ce domaine que le reste de la population, leur sobriété étant un élément important pour tenir leur place au combat.

Dès août 1914, l'accès aux débits de boissons leur est interdit en soirée ainsi que la vente d'alcool qui pourrait être emporté dans les casernes. Par manque de clientèle, les cafés de l'Union et de l'Enclos ferment en 1915.



Campagne organisée par l'Union des françaises contre l'alcool. Dessin de Chavannaz - AMM - 16 FI 956



La vie quotidienne

L'heure de fermeture des cafés et débits de boissons est avancée à 22h à partir de juin 1916. C'est en mars 1919 qu'un arrêté préfectoral rétablit l'heure de fermeture d'avant-guerre c'est-à-dire 23 h et, en avril, la vente d'alcool redevient totalement libre.



AMM - 16 FI 1710



AMM - 16 FI 956

Considérant que, dans les circonstances actuelles, il importe, en vue d'assurer le maintien de la sûreté et de la tranquillité publiques, de restreindre davantage la consommation de l'alcool, et, à cet effet, d'en réglementer la vente plus étroitement.

Bibliographie

- AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane ; BECKER, Jean-Jacques. *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*. Bayard, 2004. pp. 467-478.
- MAUVEAUX, Julien. *Montbéliard pendant la Grande Guerre pour la liberté du monde 1914-1918*. Librairie Honoré Champion, 1920.

Réalisation

Archives municipales : Frédérique Marmier-Pailhes

Remerciements

À l'ensemble des personnes et institutions qui ont gracieusement autorisé la reproduction de certains documents présentés dans ce fascicule.

Conception graphique

Atelier Gaia - Montbéliard

Impression

Estimprim - Montbéliard

Achevé d'imprimer en octobre 2009



Archives municipales
Châtel Devant
B.P. 95 287
25 205 Montbéliard cedex
Tél. : 03 81 99 22 49 - Fax : 03 81 99 22 64
archives.municipales@montbeliard.com
ISSN en cours